



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 17 janvier 2020

Objet : Autorisation enregistrement fanfare de Georges Gondard

Madame le Directeur Général Délégué de l'Opéra,

Nous venons d'apprendre qu'un mail a été adressé à des musiciens par Madame Guignonis à la demande du chef d'orchestre pour annoncer : "*que vous serez sollicités pour enregistrer une fanfare de Georges Gondard destinée à être utilisée comme sonnerie de rappel du public pendant les concerts*".

Nous nous étonnons que le cadre fixé par l'accord sur les droits audiovisuels ne semble pas avoir été respecté.

En effet, l'article 12B du Titre IV stipule :

*"Toute exploitation ayant une première destination non mentionnée dans le cadre du présent Titre IV du règlement intérieur fera l'objet d'un accord particulier des syndicats élus au comité technique **et des artistes interprètes.**"*

Il s'avère en l'espèce que les musiciens n'ont pas été saisis et de facto n'ont pas donné leur accord.

Or, dans ce courriel ceux ci sont sollicités formellement à une date précise et à une heure précise pour procéder à l'enregistrement.

Cela n'est pas conforme au texte régissant les droits audiovisuels.

Par ailleurs, il ne nous paraît pas "déraisonnable" que les organisations syndicales élues en comité technique devant donner leur autorisation à cet enregistrement soient informées de la décision finale.

Nous savons que la mise en place de tout accord nouveau peut-être source de difficulté d'interprétation, cependant il serait nécessaire que l'adaptation se fasse le plus rapidement possible.

Très Cordialement.

P/ Le Syndicat CGT
Le responsable à la Vie Syndicale


Bernard LUCCHETTI